



AIR CANADA

[Communiqués](#)

Mise à jour d'Air Canada concernant la procédure d'arbitrage sur le réexamen des salaires

MONTREAL, le 10 avril /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui que l'arbitre Tom Jolliffe a rendu sa décision à l'issue du réexamen des salaires d'environ 6 000 agents de bord représentés par le SCFP. L'arbitrage, qui porte exclusivement sur la question du salaire horaire, fait suite à une disposition des conventions collectives conclues entre le transporteur et les syndicats en 2003.

M. Jolliffe a accordé aux agents de bord représentés par le SCFP une augmentation de salaire de 2 % à compter de juillet 2006, de 1,75 % à compter de juillet 2007 et de 1,75 % à compter de juillet 2008.

Cette décision met fin à la procédure de réexamen des salaires entreprise avec tous les syndicats en 2003. En moyenne, les montants octroyés représentent une augmentation d'environ 5 % sur une période de 3 ans, de 2006 à 2009.

%SEDAR: 00024384EF c3562

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; Internet: aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

